UNIVERSITÉ DE GUYANE
Direction du Patrimoine et des Services Intérieurs (DPSI)
2091 Route de Baduel – BP 792 – 97337 CAYENNE CEDEX

Réf. : DPSI-CVC-2026-AC
Publication BOAMP / JOUE / Profil acheteur

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Avis de marché — Services — Procédure d'appel d'offres ouvert accéléré

Section I — Pouvoir adjudicateur

I.1) Dénomination et adresse : Université de Guyane, 2091 Route de Baduel, BP 792, 97337 CAYENNE CEDEX, GUYANE FRANÇAISE. SIRET 130 020 597 00014. Point de contact : Direction du Patrimoine et des Services Intérieurs (DPSI). Courriel : dpsi@univ-guyane.fr. Profil acheteur : [URL du profil acheteur à insérer].

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel — Université.

I.3) Activité principale : Éducation.

Section II — Objet du marché

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé : Accord-cadre à bons de commande — Maintenance préventive et corrective des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air (CVC) de l'Université de Guyane. Numéro de référence : DPSI-CVC-2026-AC.

II.1.2) Code CPV principal : 50730000-1 (Services de réparation et d'entretien de groupes refroidisseurs). Codes CPV complémentaires : 50000000-5, 42512000-8, 42512300-1.

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Le présent marché a pour objet la maintenance préventive et corrective des installations CVC de l'Université de Guyane, réparties sur les campus de Troubiran (Cayenne) et de Bois-Chaudat (Kourou / IUT), alloti en trois (3) lots.

II.1.5) Valeur totale estimée (hors TVA — Guyane, article 294 CGI) : 1 800 000 € HT sur 48 mois, montant maximum cumulé sans engagement d'atteinte.

II.1.6) Division en lots : Oui — le marché est divisé en trois lots. Les candidats peuvent présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots. Chaque lot est attribué séparément et constitue un marché distinct.

II.2) Description par lot

Lot 1 — GPEG, ventilo-convecteurs et réseaux (Troubiran)

Périmètre : maintenance des groupes de production d'eau glacée, des ventilo-convecteurs et cassettes à eau, des réseaux hydrauliques de distribution et de leurs accessoires. Site : Campus Troubiran, Cayenne. Montant maximum : 1 200 000 € HT sur 48 mois. Prise d'effet : à compter de la date de notification.

Lot 2 — CTA et VMC (Troubiran et Kourou)

Périmètre : maintenance des centrales de traitement d'air (simple et double flux), des réseaux de ventilation mécanique contrôlée et des équipements associés. Sites : Campus Troubiran (Cayenne) et Bois-Chaudat (Kourou). Montant maximum : 300 000 € HT sur 48 mois. Prise d'effet : à compter de la date de notification.

Lot 3 — Climatiseurs individuels (Troubiran et Kourou)

Périmètre : maintenance des climatiseurs individuels de type split et multi-split, ainsi que des unités extérieures et intérieures associées. Sites : Campus Troubiran (Cayenne) et Bois-Chaudat (Kourou). Montant maximum : 300 000 € HT sur 48 mois. Prise d'effet : à compter de la date de notification.

Section III — Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle : attestation de capacité de l'entreprise à manipuler les fluides frigorigènes (articles R.543-99 à R.543-105 du Code de l'environnement) en cours de validité ; liste nominative des frigoristes titulaires de l'attestation d'aptitude.

III.1.2) Capacité économique et financière : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires du domaine concerné sur les trois derniers exercices clos ; attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle : références de prestations similaires de maintenance CVC en ERP au cours des trois dernières années ; présentation des moyens humains et techniques affectables au marché, en particulier en Guyane.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Clause d'insertion sociale : oui — minimum de 20 heures d'insertion par semaine d'intervention effective (article L.2112-2 CCP).

III.2.2) Conditions d'exécution : le CCTP et le CCAP comprennent des stipulations spécifiques au climat tropical, au réseau électrique non interconnecté (ZNI) et aux contraintes de fret et de dédouanement.

Section IV — Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte accélérée. Justification de la procédure accélérée : Situation d'urgence dûment justifiée au sens de l'article R.2161-3 du Code de la commande publique. La note de motivation est annexée au dossier de consultation.

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur par lot, exécuté par bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum fixé par lot. Durée totale de 48 mois.

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des offres : 23/10/2026 à 12h00 (heure locale de Guyane).

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres : Ouverture des plis en commission d'ouverture des offres le 23/10/2026 à 14h00. Séance non publique.

Section V — Renseignements complémentaires

V.1) Renouvellement : Cette procédure fait suite à la mise en évidence, par audit technique et énergétique restitué le 19/12/2025, de défaillances majeures des installations existantes.

V.2) Informations sur les fonds de l'Union européenne : Non — financement sur ressources propres et dotation d'État de l'Université de Guyane.

V.3) Visite des sites : facultative, vivement recommandée — 13/10/2026 à 9h00 (Troubiran, Cayenne) et 14/10/2026 à 9h00 (Bois-Chaudat / IUT Kourou). L'absence de visite n'entraîne pas l'irrecevabilité de l'offre.

Section VI — Procédures de recours

VI.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Guyane, 7 rue Schoelcher, BP 5030, 97305 Cayenne Cedex, France. Téléphone : +594 594 25 49 70. Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr.

VI.2) Introduction de recours : Référé pré-contractuel (article L.551-1 du Code de justice administrative) : jusqu'à la signature du marché. Référé contractuel (article L.551-13) : dans les délais prévus au Code de justice administrative. Recours en contestation de la validité du contrat : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Date d'envoi du présent avis : 8 octobre 2026.